

MONDE CHINOIS

A man wearing a red hard hat and a high-visibility vest is carrying large green tarps on his shoulders. He is walking on a dirt street in an urban area. In the background, there are old, multi-story buildings with brick and wood, and a modern skyscraper with a blue and white facade. A large, gnarled tree is on the right side of the street. A wheelbarrow is visible on the left.

Tourisme et patrimoine
UN MARIAGE DIFFICILE

Le partenariat franco-chinois en matière de protection du patrimoine



Centre-ville de Pingyao, juillet 2009. © Alain Marinos.

Barthélémy Courmont – La coopération franco-chinoise dans la protection du patrimoine semble aujourd’hui assez développée. Pouvez-vous nous présenter l’évolution de cette coopération au cours des dernières années ?

Alain Marinos – Initiée à l’issue de la Conférence internationale des maires des villes historiques chinoises et de l’Union européenne, organisée¹ en 1998, une coopération particulièrement fructueuse s’est développée entre la Chine et la France dans le domaine de la protection, de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager. Cette coopération a été mise en place pour répondre au besoin de définir une méthodologie et d’expérimenter des pratiques de protection, de gestion et de mise en valeur du patrimoine en Chine, dans le contexte d’une Chine en pleine mutation soumise à un très fort développement urbain. La direction générale des patrimoines du ministère français de la Culture et de la Communication participe activement à cette coopération initiée par l’Observatoire de l’architecture de la Chine contemporaine, aujourd’hui rattaché à la Cité de l’architecture et du patrimoine, avec le Centre national de recherche sur les villes historiques chinoises et l’Université Tongji de Shanghai.



Centre-ville de Lijiang. 2004. © Alain Marinos.

De nouveaux partenaires ont progressivement été associés à cette coopération : l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés, les Associations régionales des petites cités de caractère, l'École de Chaillot, l'Institut du patrimoine mondial pour la formation et la recherche de l'UNESCO dans la région Asie-Pacifique (Shanghai), le Réseau des grands sites de France, la Cité de la culture et du tourisme durable...

B. C. – Sous le patronage de l'UNESCO, et parallèlement à la France, d'autres pays jouent-ils un rôle important dans l'assistance apportée à la protection du patrimoine chinois ?

A. M. – L'UNESCO est très actif en Chine et la France n'est pas le seul pays à intervenir, mais notre coopération a la particularité de s'être développée dans un climat très constructif. Des relations de confiances mutuelles se sont établies sans lesquelles aucun résultat dans le long terme n'aurait été possible.

Nous avons récemment commencé à associer, dans le cadre de notre coopération, des experts d'autres pays. Nous sommes intervenus en 2008 avec des équipes remarquables du Québec et de Louvain-la-Neuve dans le cadre des réflexions conduites par nos partenaires chinois, sur la reconstruction de la ville de Dujiangyan, suite au tremblement de terre du Sichuan.

B. C. – Quel est l'état actuel de la politique publique de protection du patrimoine en Chine ?

A. M. – Comme dans de nombreux pays, la Chine est dotée de lois de protection du patrimoine monumental et des sites culturels, mais le contenu de ces protections et les modes de gestion courante sont moins élaborés qu'en France.

Notre coopération a commencé avec le Centre national de recherches sur les villes historiques chinoises qui cherchait à engager un partenariat privilégié avec un pays européen pour aider à l'élaboration de méthodes de protection et de mise en valeur du patrimoine urbain et paysager en Chine. C'était il y a douze ans maintenant.

Nous avons choisi, sur proposition chinoise, un site d'application pour servir de support à la définition et à la réalisation d'un plan de mise en valeur du patrimoine urbain et paysager, intégrant des mesures sociales et économiques, ainsi que des projets d'architecture contemporaine. La petite ville de Tongli située à une heure de Shanghai, qui fait partie des six villes d'eau du Jiangnan pour lesquelles était projetée une demande d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, a été retenue.

Les réalisations entreprises ont été primées à trois reprises, par le ministère chinois de la Construction en 2002 et par l'UNESCO dans la région Asie-Pacifique en 2003 et 2007.

Nos partenaires chinois ont développé, depuis, sur ces bases, des modalités d'étude et des pratiques dans de nombreuses villes et sites en Chine. Ils nous ont, de plus, associés à leur réflexion sur les propositions à faire aux décideurs chinois, pour la mise en place de nouveaux systèmes de protection et de gestion du patrimoine urbain et paysager.

B. C. – Vous avez spécifiquement beaucoup travaillé sur la ville de Tongli, à l'est de Shanghai. Pouvez-vous nous exposer quelles furent les initiatives entreprises pour la protection de cette petite ville de canaux au patrimoine exceptionnel ?

A. M. – Dès le début de notre coopération, en 1999, nous nous sommes orientés sur un principe de protection intégrée, avec l'idée que Tongli devait continuer d'être une ville « vivante ». La protection doit couvrir non seulement le patrimoine matériel, mais aussi le patrimoine immatériel. Au-delà du bâti et des paysages, nous nous sommes attachés à mieux connaître le contexte culturel, l'environnement naturel et les traditions locales, tout en recherchant de nouveaux pôles d'activités économiques.

Tout d'abord, nous avons travaillé sur un plan de sauvegarde et mise en valeur, inspiré de l'expérience française des « secteurs sauvegardés » et des Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Après avoir réalisé un inventaire minutieux du patrimoine, nos partenaires ont rédigé un règlement pour la protection des bâtiments historiques, des ponts, des canaux et de leurs quais, des réseaux de ruelles... imposant notamment un contrôle des hauteurs et de l'aspect des futures constructions. Un ouvrage de recommandations sur la restauration des bâtiments anciens et sur l'implantation des constructions neuves a ensuite été conçu.

Pour améliorer les conditions de vie des habitants, les problèmes sociaux ont été analysés grâce à des enquêtes de terrain, et les plans des réseaux nécessaires à l'amélioration du confort ont été établis.

Pour éviter la dégradation insidieuse du paysage naturel autour des quartiers anciens et préserver les activités aquacoles et agricoles caractéristiques de cette région, une zone de protection des abords de la ville a été délimitée. Elle a été complétée par un règlement particulier.

Les projets réalisés et ceux en cours sont nombreux :

- La réutilisation des bâtiments anciens : pour faciliter leur mise en valeur, nous cherchons à leur redonner un usage adapté, compatible avec l'architecture, les caractéristiques du site et répondant aux besoins de la ville : chambres d'hôtes ou petits hôtels, écomusée, maisons de thé, salles d'exposition...

- La requalification des espaces publics : l'aménagement et la requalification de la grande place percée au XX^e siècle devant le jardin Tuisi ont été réalisés récemment. Auparavant utilisée pour le stationnement des bus de tourisme, la nouvelle place répond aux besoins actuels d'espace public, sa composition et sa forme sont contemporaines, elle a été conçue avec soin et sa réalisation a été suivie par nos partenaires.

- L'enfouissement des réseaux : en 2002-2003, la ville de Tongli a installé progressivement des infrastructures et des réseaux dans la ville ancienne pour répondre au besoin de confort moderne des habitants et leur permettre un mode de vie contemporain dans des bâtiments anciens.

- La sensibilisation au patrimoine : pour sensibiliser les habitants et les visiteurs au patrimoine de Tongli et aux politiques de protection et mise en valeur des quartiers anciens, des sites et des paysages, une « maison » d'information sur la ville a été créée dans le centre historique. Cette maison exprime, dans sa conception, notre souci permanent d'équilibre : une architecture contemporaine conçue en harmonie avec le bâti ancien environnant.

B. C. – Globalement, la sauvegarde du site de Tongli est-elle, pour vous, acquise ?

A. M. – L'équilibre reste fragile, nous avons introduit des préoccupations nouvelles pour orienter les modes de protection et de mise en valeur du patrimoine et tenter de les inscrire dans une logique de développement durable.

Tout au long de notre coopération nous avons partagé et développé la même vision et la même approche : la protection du patrimoine ne doit pas être conduite exclusivement au service d'une croissance rapide du tourisme. Elle ne doit pas non plus s'opposer brutalement au développement, notre objectif est de trouver un équilibre juste et durable entre les deux. C'est une question sensible et difficile. Notre réponse passe par la promotion d'une stratégie de protection et de mise en valeur du patrimoine fondée, elle-même, sur le développement.

B. C. – Cet exemple s'est-il répété avec d'autres villes ? Comment et autour de quelles actions s'est développée votre coopération avec des villes de patrimoine en Chine ?

A. M. – Les résultats de notre coopération, fructueuse pour les deux pays, amènent à considérer des champs et des problématiques plus complexes : sur des sites urbains inscrits sur la liste du patrimoine mondial soumis à de fortes pressions foncières, incluant d'emblée des considérations sociales et environnementales, sur des sites culturels majeurs endommagés par le tremblement de terre du Sichuan de 2008, sur des sites aux longs tracés comme le Grand Canal (en Chine) et le Val-de-Loire, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle et la Route de la soie... Cette coopération a permis en 2008 une présentation, au 4^e Forum urbain mondial, de travaux communs, sous l'égide de l'UNESCO (Division des sciences sociales, recherches et politiques) et de ONU-Habitat. Enfin il est utile de rappeler que cette coopération a contribué à la création de l'Institut du patrimoine mondial pour la formation et la recherche dans la région Asie-Pacifique qui est devenu un de nos principaux partenaires.

Ces axes de travail intéressent le ministère français de la Culture et de la Communication à plus d'un titre. Ils permettent d'une part d'affirmer une de nos spécificités culturelles et, d'autre part, d'élargir le champ des réflexions et des expérimentations sur la fonction que peut exercer le patrimoine dans la recherche d'une évolution « soutenable » des villes et des territoires. Ils s'ouvrent aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation, sur la mise en perspective d'un projet de développement culturellement durable qui pourrait trouver l'écoute de la communauté internationale (notamment pour les pays dits « émergents »).

Dans la perspective d'approfondir et de développer les actions d'expertise, d'étude et de conseil avec nos correspondants chinois, une convention cadre a été signée en décembre 2007 entre les partenaires des deux pays.

B. C. – Comment sont sélectionnés les villes et les sites sur lesquels vous portez votre attention ?

A. M. – Ils sont proposées par nos partenaires pour la partie chinoise et par nous pour la partie française, tous les ans nous élaborons en commun un programme de travail que nous faisons valider par nos administrations respectives. La coordination est assurée, côté français, par Françoise Ged, responsable de l'Observatoire de la Chine contemporaine, qui demeure une référence en matière de coopération avec la Chine dans les champs conjugués de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et de l'aménagement des territoires.

B. C. – Politique de défense du patrimoine et de l'urbanisme semblent parfois se confondre en Chine. Le développement rapide des villes chinoises met-il en péril la protection du patrimoine ?

A. M. – Oui, bien entendu, le développement rapide des villes chinoises est destructeur ; pour éviter l'irréparable, de nombreux sites et monuments méritent une protection autoritaire et stricte mais attention, dans cette évolution accélérée, l'équilibre est d'autant plus difficile à trouver qu'il joue des extrêmes. Nous pensons qu'il n'est pas possible de répondre à la « table rase » par la muséification de tous les sites patrimoniaux, notamment lorsqu'ils sont habités.

Nous avons choisi de promouvoir et de développer une autre approche, plus douce. Nous travaillons en commun à la recherche d'un équilibre dans la perspective d'un développement plus durable, par une meilleure prise en considération des valeurs culturelles dans les processus d'aménagement des lieux du patrimoine. L'exercice est difficile et les résultats ne sont pas toujours au niveau espéré mais la reconnaissance croissante de nos partenaires, en Chine même, et l'intérêt porté par leurs pairs témoignent de la pertinence de notre action commune.

B. C. – Comment se passe la coopération avec les responsables locaux ?

A. M. – Nous sommes systématiquement introduits auprès des responsables locaux par nos partenaires chinois. Une formation des décideurs chinois est même régulièrement organisée en France par la Cité de l'architecture et du patrimoine, à la demande de l'université Tongji. Nous sommes très écoutés et les questions fusent mais nous demeurons conscients que, dans un pays qui connaît une telle croissance, les intérêts des responsables locaux peuvent évoluer rapidement en fonction d'impératifs divers.

B. C. – Une dernière question enfin, les habitants de ces villes au patrimoine unique ont-ils généralement conscience de l'importance de la protection des sites ?

A. M. – La conscience existe, encore faut-il aider à la révéler et favoriser son développement. « Il nous faut redonner vie à la tradition, et non se contenter de la protéger, sinon elle est vouée à la mort et à la disparition » disait Wang Shu, architecte chinois, un des cinq nominés pour le Global Award 2007, lors d'une conférence qu'il a donnée en septembre 2008 à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris.

La conscience de la nécessité absolue de replacer les habitants au centre de la problématique nous a conduits à travailler avec des sociologues chinois. Un colloque « Urbanisation/globalisation : les habitants dans la ville » a été organisé à la demande de l'ambassade de France, du 9 au 12 mai 2009 à l'université Tsinghua à Pékin avec les départements de sociologie, d'architecture et d'urbanisme et les Ateliers franco-chinois, autour de 4 thèmes :

- participation des habitants aux projets sur la ville ;
- intégration des populations migrantes ;
- préservation du patrimoine des quartiers anciens ;
- reconstruction après une catastrophe.

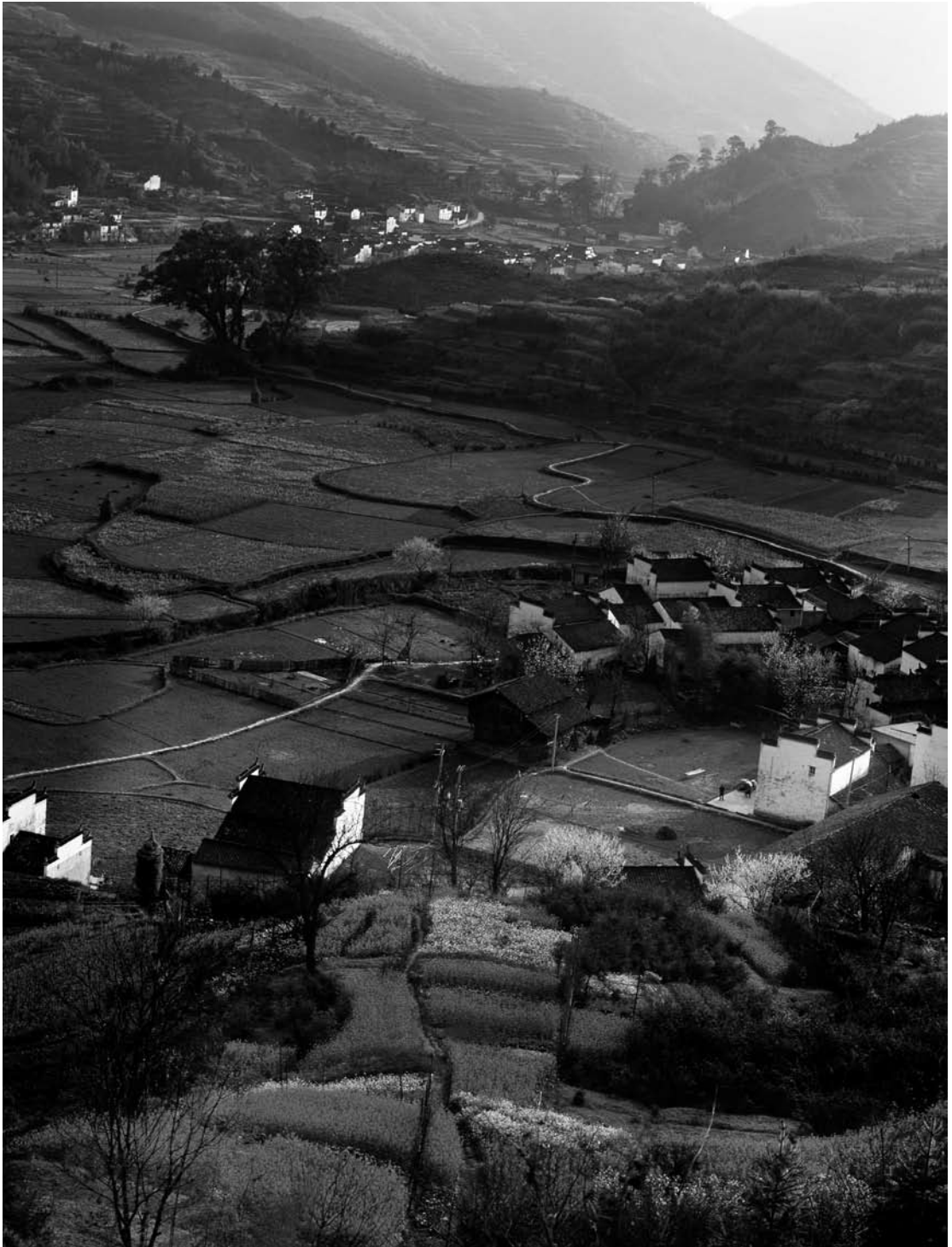
Nous nous étions préalablement engagés avec nos partenaires de l'université Tongji, depuis 2006, dans l'action conduite par l'UNESCO (Division des sciences sociales, recherches et politiques) et intitulée : « Des quartiers historiques pour tous, une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable ».

Je terminerai par un proverbe indien qui résume à lui seul les enjeux et les objectifs poursuivis aujourd'hui : *Tradition and heritage do not mean to preserve the ashes but to keep the flame alight*².



1. Organisé par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le ministère chinois de la Construction et la ville de Suzhou.

2. Traduction française : « la tradition et le patrimoine ne signifient pas conserver les cendres mais entretenir la flamme ».



Le village de Yangtai (signifiant balcon). Des maisons blanches et grises dans une vallée étroite au milieu des collines cultivées, une image typique de la région du Huizhou (Anhui). © Zhang Jianping.

MONDE CHINOIS



Revue trimestrielle
144 pages | 185x 255 mm
20 euros TTC

Achat en ligne sur www.choiseul-editions.com
(paiement sécurisé)

N°22 | Tourisme et patrimoine, un mariage difficile

Architecture, artisanat traditionnel, folklore et modes de vie... La culture chinoise, plurimillénaire, recèle d'innombrables trésors qui séduisent les touristes par millions. Le patrimoine chinois, au-delà de son immense valeur historique, est une manne économique de premier plan pour le pays. Et le gouvernement chinois ne l'ignore pas. Toutefois l'État chinois délègue à ses collectivités locales la charge de l'aménagement du territoire et du patrimoine, ce qui provoque d'importantes disparités et une politique désordonnée vis-à-vis l'héritage chinois.

D'un côté, les politiques de modernisation des années 80-90 ont eu tendance à dégrader voire à détruire des quartiers ou lieux historiques pour des impératifs de développement des infrastructures, extensions/rénovations urbaines. De l'autre, les politiques de mise en valeur ou de restauration sont mises en oeuvre de façon à « plaire au touriste » - étranger, mais aussi chinois depuis dix ans -, souvent artificiellement et au détriment de la population locale. Ce phénomène produit de grossières falsifications, aussi bien architecturales qu'artisanales et a des conséquences sociales néfastes : mercantilisme, explosion du prix de l'immobilier, effritement de la cohésion sociale...

Ce numéro de *Monde chinois* livre une analyse économique, sociale et politique complète des enjeux patrimoniaux et touristiques en Chine.

>> DERNIERS DOSSIERS



MONDE CHINOIS N°21

« MINORITÉS, CETTE CHINE QU'ON NE SAURAIT VOIR »

La Chine est un État multiethnique qui reconnaît constitutionnellement l'existence de 55 « minorités ethniques ». Parmi les 56 ethnies de Chine, les Han représentent 92 % de la population. Entre préservation de la diversité et assimilation forcée, les autorités chinoises mènent des programmes de politiques publiques forts : discrimination positive, accès à l'éducation, construction d'infrastructures...



MONDE CHINOIS N°20

CHINE-EUROPE, FUIS-MOI JE TE SUIS

La Chine et l'Europe : deux géants économiques, piliers des relations internationales aux cultures politiques radicalement différentes. Les partenariats noués entre l'UE et la Chine sont à la mesure des deux colosses. Les deux se toisent et s'admirent, échangent et s'opposent. Examen d'une relation bien particulière sur le plan international.

MONDE CHINOIS

BULLETIN D'ABONNEMENT OU DE RÉABONNEMENT

M, Mme, Mlle Nom _____ Prénom _____

Société/Institution _____

N° _____ Rue _____

_____ Code postal _____

Ville _____ Pays _____

Adresse électronique _____

	France	Autres pays
1 an (4 numéros)	85 €	95 €
2 ans (8 numéros)	160 €	180 €

Je souscris un abonnement pour

1 an

2 ans

Je souhaite commander un numéro à l'unité :

n° 22

n° 21

x 20 € le numéro

n° 20

n° 19

et frais de port :

À partir du numéro _____

France : 2,10 €

Reste du monde : 4, 50 €

Date _____

Signature/Cachet

Paiement par virement bancaire vers

Crédit du Nord

59, boulevard Haussmann

75361 Paris, cedex 08

Banque : 30076 - Agence : 02019

Compte : 57336700202 - clé RIB : 03

IBAN : FR76 3007 6020 1957 3367 0020 203

swift (BIC) : NORDFRPP

précisez

« frais bancaires à la charge du donneur d'ordre »

ou

Paiement par chèque à l'ordre de

CHOISEUL ÉDITIONS

Choiseul Éditions

28 rue Étienne Marcel, 75002 Paris, France

Tel +33 1 53 34 09 93

Attention,

les chèques étrangers doivent être en euros,
compensables en France.

